

# BAREME D'HONORAIRES

Au 1er Avril 2017

## Vente d'immeubles à usage d'habitation

6% TTC (taux de TVA à 20%) du prix de vente du bien avec un montant minimum de 9 000 € TTC.

Nos honoraires sont intégralement à la charge du vendeur.

## Vente de locaux commerciaux

10% TTC (taux de TVA à 20%) du prix de vente du bien avec un montant minimum de 9 000 € TTC.

Nos honoraires sont intégralement à la charge du vendeur.

## ESTIMATION GRATUITE SUR DEMANDE

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

    [www.century21.fr](http://www.century21.fr)



A.A.R.S Immo  
Qui s'y connaît aussi bien ?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE